

LUNDI 25 AOÛT 2025

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Luc-Bergeron, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M. Robert Bureau,	M ^{me} Marie-Claude Lozier
M. Marco Clément,	M ^{me} Mélanie Perron
M ^{me} Andréane Gauthier	M ^{me} Noémie Poitras (Teams)
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	M ^{me} Caroline Thérien (Teams)
M ^{me} Manon Goulet	M ^{me} Joëlle Thiboutot (Teams)
M ^{me} Stéphanie Hein	M. Michel Trahan

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

M^{mes} Célia Vincent-Cadieux, Hélène Nickner et M. Claude Lemens et sont absents.

Assistant également à cette séance :

M^{me} Pascale Girard-Toupin, directrice générale
 M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines et DGA
 M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale et responsable du traitement des plaintes
 M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
 M. Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
 M^{me} Josée Pelchat, directrice des Services éducatifs et complémentaires

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

1.2. Mot de la nouvelle directrice générale

La nouvelle directrice générale, M^{me} Pascale Girard Toupin, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration et présente la nouvelle directrice des Services éducatifs, M^{me} Josée Pelchat.

1.3. Rappel – Règles de fonctionnement du conseil d'administration

M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale, fait un rappel des règles de fonctionnement du conseil d'administration et présente un résumé des normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres. (SG-2526-06)

CA-2025-0265

1.4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Andréane Gauthier, appuyée par M. Michel Trahan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec ajout en 5.5 Conférence de la rentrée par M^{me} Isabelle Fontaine.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA-2025-0266

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2025

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M^{me} Manon Goulet, appuyée par M. Marco Clément et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

4. RÉSOLUTIONS

CA-2025-0267

4.1. Élection à la vice-présidence

CONFORMÉMENT à l'article 155 de la loi 40, le conseil d'administration nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président lorsque ce poste est vacant ;

Il est alors proposé par M^{me} Marie-Claude Lozier, appuyée par M^{me} Andréane Gauthier, de nommer M^{me} Caroline Thérien, vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue conformément au rapport d'élection **SG-2526-01** jusqu'à la fin de son mandat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0268

4.2. Délégation au comité de gouvernance et d'éthique

CONFORMÉMENT à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique; CONSIDÉRANT le départ à la retraite du membre représentant le personnel;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Perron, appuyée par M^{me} Andréane Gauthier, de nommer M^{me} Manon Goulet, déléguée au comité de gouvernance et d'éthique conformément au rapport d'élection **SG-2526-02** jusqu'à la fin de son mandat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0269

4.3. Délégation au comité de vérification

CONFORMÉMENT à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

CONSIDÉRANT la fin de mandat du membre représentant les parents;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Lozier, appuyée par M. Robert Bureau, de nommer M^{me} Joëlle Thiboutot déléguée au comité de vérification conformément au rapport d'élection **SG-2526-03** jusqu'à la fin de son mandat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0270

4.4. Délégation au comité des ressources humaines

CONFORMÉMENT à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la fin de mandat d'un des membres;

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Marie-Claude Lozier, de nommer M^{me} Andréane Gauthier, déléguée au comité des ressources humaines conformément au rapport d'élection **SG-2526-04** jusqu'à la fin de son mandat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0271

4.5. Délégation au comité consultatif de transport des élèves

CONFORMÉMENT à l'article 188, de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT la fin des mandats des deux membres;

Il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M. Michel Trahan, de nommer M^{me} Andréane Gauthier et M. Marco Clément délégués au comité consultatif de transport des élèves conformément au rapport d'élection **SG-2526-05** jusqu'à la fin de leur mandat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0272

4.6. Cadre financier 2025-2026

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Andréane Gauthier, d'adopter le cadre financier 2025-2026 tel que présenté au document **DSRF-2526-01**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0273

4.7. Budget 2025-2026

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire de 54 954 938 \$;

CONSIDÉRANT que le budget a été préparé en fonction des règles budgétaires présentées par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire, au montant de 1 142 478 \$, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 35 313 528 \$, et :
- Un nombre de 9 021 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministère pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Caroline Thérien, que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation dans les dix jours suivant son adoption tel que présenté dans le document **DSRF-2526-02**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0274

4.8. Autorisation des signatures

Il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Andréane Gauthier :

QUE la directrice générale, la présidente, la directrice du Service des ressources financières et la coordonnatrice du Service des ressources financières soient les représentantes de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la caisse.

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

- sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, dûment authentifié par le paraphe d'un des officiers suivants : Pascale Girard-Toupin, Annie Bergeron, Joanie Boucher, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

CA-2025-0274
(suite)

QUE la directrice générale, la présidente, la directrice du Service des ressources financières, la coordonnatrice du service des ressources financières soient les représentantes de la personne morale à l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir.

QUE ces représentants puissent, au nom de la personne morale, faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

l'un des dirigeants suivants, soit Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières, Pascale Girard-Toupin, directrice générale, ou Joanie Boucher, coordonnatrice du Service des ressources financières, est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de l'institution, tout certificat, document ou écrit qui peut être jugé nécessaire, utile ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de l'institution, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

QUE la directrice du Service des ressources financières, soit l'administratrice principale du service Accès-D Affaires ainsi que Joanie Boucher, la coordonnatrice du Service des ressources financières et Josée Lefebvre, technicienne en administration.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. INFORMATION

5.1. Interdiction du cellulaire

La directrice générale informe les membres de la suite du processus nous menant à la mise en place de cette directive du ministère de l'Éducation.

5.2. Efforts budgétaires 2025-2026

La directrice générale donne l'état de la situation concernant les compressions budgétaires annoncées en juin dernier.

5.3. Clic École

La directrice générale présente la nouvelle application mobile destinée aux parents, Clic école, qui vise à favoriser les échanges et la communication entre ces derniers et le personnel scolaire.

5.4. Engagement de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines (document **DSRH-2526-01**).

5.5. Conférence de la rentrée par M^{me} Isabelle Fontaine

M. Bureau a souligné la belle conférence qui a été offerte aux membres du personnel lors de la rentrée. Un bon coup!

6. HUIS CLOS STATUTAIRE

CA-2025-0275

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Andréane Gauthier, appuyée par M. Michel Trahan, et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 8 h 22 lorsque les délibérations prennent fin.

Marie Claude Lozier, présidente

Myriam Ramos, secrétaire générale